

Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales, y compris le processus de réforme des Nations Unies

Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

La Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ;¹

Rappelant la demande, formulée dans la résolution WHA56.22 sur la participation du secteur de la santé au niveau mondial à l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, de soumettre l'approche pour examen à l'Assemblée de la Santé après sa mise au point ;

Rappelant le premier principe de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, à savoir que « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature » ;²

Rappelant le paragraphe 23 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg,³ adopté par le Sommet mondial pour le développement durable le 4 septembre 2002, et le paragraphe 56 des résultats du Sommet mondial pour le développement durable, adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies le 16 décembre 2005,⁴ dans lesquels les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé de promouvoir une approche stratégique ;

¹ Document A59/41.

² Document A/CONF.151/26 (Vol. I), principe 1.

³ Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août-4 septembre 2002 (publications des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.1), chapitre I, résolution 2, annexe.

⁴ Résolution 60/1.

Se félicitant de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, comprenant la Déclaration de Dubai sur la gestion internationale des produits chimiques, la politique stratégique globale et le plan d'action mondial, telle qu'elle a été adoptée par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à Dubai (Emirats arabes unis), le 6 février 2006 ;

Notant l'approbation de l'approche stratégique par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'Environnement à sa neuvième session spéciale, à Dubai (Emirats arabes unis), le 9 février 2006 ;

Se félicitant du caractère plurisectoriel de l'approche stratégique, de l'esprit de coordination et de coopération entre les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et du rôle important du PNUE dans l'élaboration et la mise en oeuvre de l'approche stratégique ;

Notant la participation active du secteur de la santé, et notamment de l'OMS, à l'élaboration de l'approche stratégique, qui intègre les priorités définies par ce secteur, ainsi que l'a relevé la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé ;¹

Consciente du rôle de chef de file assumé par l'OMS au niveau international en ce qui concerne les aspects de la gestion rationnelle des produits chimiques ayant trait à la santé humaine ;

Consciente également de la contribution de l'OMS à la gestion rationnelle des produits chimiques par l'intermédiaire du Programme international sur la sécurité chimique, une entreprise commune de l'OIT, de l'OMS et du PNUE, et de l'effort conjoint OMS/OIT pour la santé et la sécurité au travail ;

Reconnaissant la nécessité de prendre en compte les intérêts sanitaires au niveau national dans la mise en oeuvre de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ;

1. PREND ACTE de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, telle qu'elle figure dans la Déclaration de Dubai sur la gestion internationale des produits chimiques, la stratégie politique globale et le plan d'action mondial ;²
2. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres :
 - 1) à prendre pleinement en compte les aspects de la gestion rationnelle des produits chimiques ayant trait à la santé dans la mise en oeuvre au niveau national de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ;
 - 2) à participer aux efforts aux niveaux national, régional et international pour mettre en oeuvre l'approche stratégique, et notamment à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques ;
 - 3) à nommer, selon qu'il conviendra, un point focal national du secteur de la santé pour l'approche stratégique, chargé de maintenir le contact avec l'OMS ;

¹ Document WHA58/2005/REC/3, procès-verbal de la onzième séance de la Commission A.

² Document UNEP/GCSS.IX/6/Add.1.

3. PRIE le Directeur général :

- 1) de faciliter la mise en oeuvre par le secteur de la santé de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, en mettant l'accent sur les volets en rapport avec la santé humaine ;
- 2) d'apporter son soutien à la mise en oeuvre de l'approche stratégique en collaborant avec les partenaires de l'OMS au sein du Programme interorganisations sur la gestion rationnelle des produits chimiques et du Programme international sur la sécurité chimique, ainsi qu'avec l'OIT sur les questions en rapport avec la santé au travail traitées par l'approche stratégique ;
- 3) d'informer, au nom de l'Assemblée de la Santé, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de sa résolution.¹

Neuvième séance plénière, 27 mai 2006
A59/VR/9

= = =

¹ Résolution 1, paragraphe 3, intégrée au document UNEP/GCSS.IX/6/Add.1, Annexe III.